

# **CHAMPIONNAT DE TUNISIE D'ENDURO**

## **REGLEMENT PARTICULIER DE LA 5<sup>ème</sup> JOURNEE DU 27 AVRIL 2014**

### **Art.1 : Organisation**

Le MOTO CLUB LA MARSJA organise, sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Motocyclisme et Activités Associées, la 5<sup>ème</sup> Journée du Championnat de Tunisie d'Enduro, saison 2013-2014.

### **Art.2 : Date et lieu de l'épreuve**

Dimanche 27 avril 2014 à Gammarth Forêt.

Accès: En venant de La Marsa : direction Hôtel Golden Tulip, prendre la piste à gauche 300m après le cimetière militaire français. (Au niveau du transformateur électrique aux portes bleues situé à droite).

En venant de la R23 (La Marsa-Raouad) : prendre à droite au niveau de la mosquée de Gammarth village.

Rouler 1,200 km. Piste à droite face au transformateur électrique aux portes bleues situé à gauche).

### **Art.3 : Officiels**

Président du Jury : Mehdi BACH HAMBA

Directeur de course : Moncef NIGHAWAY

Commissaires sportifs : Hichem BOUDDABOUS – Mohsen ROMANI

Commissaire technique : Sabri SLIM

Chronométrateur : Afif TRABELSI

Secrétaire : Ghilène BAAZIZ

### **Art.4 : Informations et Règlement**

Chaque concurrent doit être détenteur d'une licence nationale d'enduro.

Chaque concurrent doit porter un dossard numéro fourni par l'Organisation.

L'Organisation se réserve le droit d'attribuer les numéros de course.

### **Art.5 : Assurance**

La FTMAA assure les pilotes inscrits dans les délais pour la course.

L'épreuve étant en circuit fermé, l'assurance individuelle n'est pas obligatoire.

### **Art.6: Programme horaire de l'épreuve**

**8h30:** Accueil des participants

**8h00 - 10h00.....** Contrôle Administratif et Technique

**10h00 - 10h15...** Briefing

**10h15 - 10h30...** Reconnaissance du parcours

**10h45 .....** Départ chronométré de la 1<sup>ère</sup> moto

**11h45 .....** Temps limite pour la dernière moto

<b>30mn</b> .....	Délai maximum réglementaire pour les réclamations
<b>12h45</b> .....	Proclamation des résultats définitifs et remise des prix
<b>13h15</b> .....	Clôture de la manifestation

### **Art.7 : Catégories**

- **Groupe Junior** : inférieur à 80 cc en 2 temps (2T) et 4 temps (4T)
- **Groupe 1** : + 125 jusqu'à 250 cc en 2 T et de 250 jusqu'à 450 cc en 4 T
- **Groupe 2** : 250 cc à 300 cc en 2 temps et 250 à 450 cc en 4 temps
- **Groupe 3** : >300cc en 2 temps et >450cc en 4 temps

### **Art.8 : Départs**

Les départs seront donnés un par un toutes les 30 secondes.

Si un pilote n'a pas pu prendre le départ à temps pour des raisons techniques ou autres, il pourra intégrer la course à partir du point-départ et après accord du Directeur de course ou du Commissaire sportif en poste.

Les 2 derniers tours seront signalés par les panneaux 2 tours puis 1 tour.

L'arrivée sera signalée au moyen du drapeau à damiers noir et blanc.

Les pilotes seront convoqués à un briefing obligatoire avant la course pour communication des procédures de départ et des règles générales de l'épreuve.

### **Art.9: Signalisation**

Des drapeaux de différentes couleurs seront utilisés suivants la gravité ou l'urgence des événements sur le circuit :

- ☞ Drapeau jaune : danger ralentir
- ☞ Drapeau bleu : rangez-vous : dépassement
- ☞ Drapeau rouge : course arrêtée
- ☞ Drapeau noir + n° de course : quitter le parcours
- ☞ Drapeau à damier : arrivée : fin de l'épreuve

Signification des drapeaux et panneaux :

Drapeau blanc : placé à 100m avant le Contrôle Horaire

Drapeau jaune : placé à 10m avant le Contrôle Horaire

Panneau vert : début d'Etape Spéciale

Panneau rouge : fin d'Etape Spéciale

### **Art.10: Moyen de propulsion**

Durant la course, la moto ne doit être actionnée qu'au moyen de sa propre force motrice ou par la force musculaire de son pilote.

Chaque moto doit franchir la ligne d'arrivée avec le moyen de sa propre force motrice.

### **Art.11: Changement de machine**

Pendant les essais libres, le pilote peut employer plusieurs machines à condition que celles-ci répondent au règlement technique de sa catégorie. Après le départ de la course, la machine ne pourra plus être changée.

### **Art.12: Circulation et code de conduite**

Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner l'exclusion immédiate du pilote de l'épreuve.  
Tout concurrent rattrapé par un autre devra se ranger et se laisser dépasser, de même que, tout concurrent qui en dépasse un autre, devra s'assurer qu'il peut le faire sans danger pour le pilote rattrapé.  
Toute infraction constatée par les Officiels sportifs entraînera une pénalisation pour conduite antisportive, décidée par le Jury et pouvant aller jusqu'à la mise hors-course.  
Il est formellement interdit de circuler dans le sens contraire de la course sous peine d'exclusion.

### **Art.13: Exclusion**

Tout comportement antisportif ou non observation du règlement sera sanctionné et pourra aller jusqu'à la mise Hors-course.  
Tout pilote surpris à quitter ou couper le circuit fléché sera exclu.

### **Art.14: Pénalisation**

Le non-respect du tracé du parcours par un concurrent (raccourci, ...) entraînera une pénalisation forfaitaire et globale pouvant aller de quinze minutes à la mise Hors-course.

### **Art.15: Réclamations**

Seul le pilote ou le Président de son Club peuvent faire des réclamations.  
Chaque réclamation devra se faire auprès du Jury au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Elle devra être accompagnée d'un dépôt de 50 DT qui sera restituée si elle est validée par le Jury.

### **Art.16: Prix**

Le premier pilote de chaque groupe recevra un prix.

### **Art.17: Classements**

Attribution des points

1 <sup>er</sup> : 25 points	2 <sup>ème</sup> : 22 points	3 <sup>ème</sup> : 20 points	4 <sup>ème</sup> : 18 points
5 <sup>ème</sup> : 16 points	6 <sup>ème</sup> : 15 points	7 <sup>ème</sup> : 14 points	8 <sup>ème</sup> : 13 points
9 <sup>ème</sup> : 12 points	10 <sup>ème</sup> : 11 points	11 <sup>ème</sup> : 10 points	12 <sup>ème</sup> : 9 points
13 <sup>ème</sup> : 8 points	14 <sup>ème</sup> : 7 points	15 <sup>ème</sup> : 6 points	16 <sup>ème</sup> : 5 points
17 <sup>ème</sup> : 4 points	18 <sup>ème</sup> : 3 points	19 <sup>ème</sup> : 2 points	20 <sup>ème</sup> : 1 point

### **Art.18: Litige**

Le Jury est le seul habilité à juger de l'issue de chaque cas litigieux. Il a la compétence de définir les exclusions et ceci en accord avec la Direction de Course.

### **Art.19: Additif**

Tout changement dans le règlement sera signalé par un additif daté et signé par le Président du Jury.